

Le 10 avril 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 10 avril 2017 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Micheline Lepage, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Réjean Rioux, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Maurice Vaney, conseiller et maire suppléant.

Absence : M. Jean-Pierre Rioux, maire

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Trois citoyens assistent à l'assemblée.

13 363

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 364

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2017

**Il est proposé par Frédéric Lagacé,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017.

ADOPTÉE

13 365

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE MARS 2017

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de mars 2017 au montant total de 632 989,34 \$.

ADOPTÉE

13 366

4. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU les besoins importants d'amélioration du réseau routier municipal à Trois-Pistoles, notamment pour l'asphaltage des rues Jenkin, Vézina, Raymond, des Cèdres, du Parc, des Roitelets, Notre-Dame Ouest, Notre-Dame Est, etc.;

Pour ce motif,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu à l'unanimité,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à M. Jean D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Rivière-du-Loup/Témiscouata, une aide financière d'un minimum de 50 000 \$ pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

13 367

5. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES DE LA SADC DES BASQUES

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles accepte l'offre de services de la SADC des Basques pour la réalisation d'un guide marketing pour le centre-ville de Trois-Pistoles. La SADC mandate Fondation rues principales pour la réalisation de ce guide. La part que la Ville doit déboursier s'élève à 3 000 \$ sur un projet total de 12 523,28 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

13 368

6. SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2019-2020

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, l'entente de développement culturel 2018-2019-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications; cette entente implique une contribution annuelle de 20 000 \$ pendant trois ans de la Ville et une aide financière équivalente du ministère, pour un total de 120 000 \$ pendant la durée de l'entente.

ADOPTÉE

13 369

7. ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DE CULTURE

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte une nouvelle « Politique de tarification des services et des équipements de loisirs et de culture ». Celle-ci remplace la précédente politique et entre en force à partir du 11 avril 2017 et le demeure jusqu'à son remplacement ou sa modification.

ADOPTÉE

13 370

8. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DES BASQUES

Il est proposé par Frédéric Lagacé,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles présente trois demandes d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) 2017/2018 de la MRC des Basques et, à cet effet, mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, à présenter pour et au nom de la Ville ces demande et à signer tout document nécessaire. Les projets concernent l'activité *Fête des lumières*, l'inauguration des rues Jean-Rioux/Notre-Dame Est (à la suite de leur réfection) et le remplacement de baies vitrées à l'Aréna Bertrand-Lepage.

ADOPTÉE

13 371

9. PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE, par sa résolution no 13 335 du 13 février 2017, la Ville de Trois-Pistoles a demandé à la MRC des Basques de vendre, par enchère publique, deux immeubles concernés pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE, par sa résolution no 13 359 du 13 mars 2017, la Ville de Trois-Pistoles a approuvé une liste officielle afin que soient vendus ces deux immeubles pour non-paiement de taxes;

ATTENDU la réception d'un paiement significatif le 7 avril 2017 concernant le dossier relatif à l'immeuble du lot 5 226 571 du cadastre du Québec, matricule 0332-56-4847.00 0000;

ATTENDU QUE, relativement à ce dossier, ce paiement couvre les frais de la MRC et fait en sorte qu'aucun montant de taxes municipales ou scolaires ne soit prescrit en 2017;

ATTENDU l'avis favorable de la commission scolaire impliquée relativement au retrait de ce dossier du processus 2017 de vente pour non-paiement de taxes;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Et résolu à l'unanimité,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles retire de ladite liste officielle l'immeuble du lot 5 226 571 du cadastre du Québec, matricule 0332-56-4847.00 0000 et, ainsi, demande à la MRC des Basques de mettre fin au processus 2017 de vente pour non-paiement de taxes de cet immeuble;

Que : Le Conseil demande au greffier, M. Benoit Rheault, de transmettre à la MRC des Basques et à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs une liste officielle modifiée ne comprenant que l'immeuble du lot 5 226 807 du cadastre du Québec, matricule 0332-92-2195.00 0000 (19, rue Gauvreau, Trois-Pistoles, G0L 4K0), lequel immeuble devra être vendu par enchère publique pour non-paiement de taxes le 8 juin 2017 à 10h au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles, à moins que les arrérages et les frais ne soient payés au préalable à la MRC;

Que : Le Conseil mandate le greffier, M. Benoit Rheault, et, comme substitut, la directrice générale, Mme Pascale Rioux, pour assister à ladite vente par enchère publique et pour y acquérir ledit immeuble au nom de la Ville de Trois-Pistoles dans le cas où il n'y aurait pas de preneur au prix correspondant au total des arrérages dus, plus les frais de la MRC, à moins que le montant total dû ne soit payé au préalable à la MRC par le propriétaire (ou ayant droit) de cet immeuble;

Que : la présente résolution modifie les résolutions nos 13 335 et 13 359.

ADOPTÉE

13 372

10. PROTECTION DE LA PRISE D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES FACE AUX RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES

ATTENDU l'adoption le 10 décembre 2016 de la «Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives» (2016, chapitre 35), laquelle loi a édicté la «Loi sur les hydrocarbures»;

ATTENDU QU'un des aspects de la «Loi sur les hydrocarbures» est d'assurer la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement (réf. article 1) (*le souligné est de nous*);

ATTENDU les risques de contamination des eaux de surface associés à l'exploitation des hydrocarbures, en particulier lors de la fracturation hydraulique;

ATTENDU QUE le principe de précaution doit s'appliquer en matière de santé humaine et d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE la prise d'eau potable de la Ville de Trois-Pistoles puise son eau dans la rivière Trois-Pistoles, desservant ainsi plus de 4000 personnes réparties au sein de deux municipalités et alimentant notamment un hôpital et des écoles;

ATTENDU le pouvoir de dilution limité de cette rivière (débit médian de seulement 2 à 5 m³/sec pendant cinq mois d'été et d'hiver), augmentant ainsi

la vulnérabilité de la prise d'eau potable et les risques pour la santé humaine lors d'une contamination des eaux de surface;

ATTENDU QUE le bassin versant alimentant la prise d'eau potable de la Ville chevauche le territoire de trois MRC;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé,

Et résolu à l'unanimité,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de soustraire, par arrêté, toute activité d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures se déroulant au sein du bassin versant situé en amont de la prise d'eau potable de la Ville de Trois-Pistoles, et, en particulier, toute activité de fracturation hydraulique;

Que : le Conseil municipal demande à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités de s'assurer que les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire garantissent la protection des prises d'eau potable municipales, en particulier celles davantage vulnérables à la fracturation hydraulique, et ce, en gardant en tête le principe de précaution;

Que : le Conseil municipal demande aux trois MRC touchées par ledit bassin versant d'inscrire au schéma d'aménagement et de développement que ce territoire est incompatible avec l'exploration, la production et le stockage d'hydrocarbures;

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à M. Jean D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Rivière-du-Loup/Témiscouata.

ADOPTÉE

13 373

11. DIVERS DONS ET AUTORISATIONS

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles verse une aide financière de 300 \$ au «Club Bonne Humeur des 50 ans et plus de Trois-Pistoles Inc.» pour la tenue de l'activité cabane à sucre le 19 avril 2017 à l'Abri Doré;

Que : le Conseil fasse un don de 300 \$ à la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles (organisme parrain) pour la tenue de la Fête nationale cette année à Trois-Pistoles;

Que : le Conseil accorde une subvention de 1 000 \$ à l'organisme L'œil de la tempête pour la tenue de quatre spectacles culturels (ou plus) en 2017 à Trois-Pistoles;

Que : le Conseil entérine l'autorisation de promenades en carriole (tirée par des chevaux) sur certaines rues le 9 avril 2017; cette activité a été tenue par «Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Trois-Pistoles no 3917» selon le tracé et l'horaire soumis à la Sûreté du Québec;

Que : le Conseil accorde une aide financière de 500 \$ à la «Maison de la Famille des Basques» pour la tenue de la Journée de la famille qui aura lieu le 20 mai 2017;

Que : le Conseil autorise et proclame la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 «Semaine de la santé mentale» sur le territoire de la ville;

Que : le Conseil verse une aide financière de 1 000 \$ à l'organisation «Baseball junior Trois-Pistoles» pour la saison 2017.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur :

- Le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- Le processus de vente pour non-paiement de taxes;
- La possibilité de payer les taxes municipales en douze versements;
- La sécurité au quai de Trois-Pistoles.

13 374

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

**Maurice Vaney
Maire suppléant**

**Benoit Rheault
Greffier**